



AVIS À L'INDUSTRIE

Numéro d'avis : NTI 11 / 2020

Date de diffusion : 17 mars 2020

District : Tous

Objet : Suspension temporaire du transport au-delà de la destination prévue

Détails

Chère partie prenante,

L'Administration de pilotage de l'Atlantique (l'Administration ou l'APA) a pour vision d'être un leader respecté des services de pilotage maritime, qui protège les gens, les biens et l'environnement. Pour mener à bien cette vision, l'Administration doit faire preuve d'une expertise dans le domaine de la navigation et de la sécurité maritimes, donc demeurer un chef de file de l'industrie au chapitre de la sécurité.

Alors que la COVID-19 continue de préoccuper grandement l'industrie du transport maritime, l'Administration de pilotage de l'Atlantique est déterminée à maintenir ses opérations tout en atténuant les risques pour ses pilotes, les équipages de ses vedettes et les navires qui font escale dans ses ports. Afin de maintenir ce service, nous tenons à aviser toutes les parties prenantes que l'Administration ne permettra pas le transport au-delà de la destination prévue jusqu'à des ports en dehors du territoire qu'elle couvre afin d'éviter toute exposition inutile et le risque que ses pilotes soient moins disponibles pendant cette crise.

Nous allons continuer à vous donner des nouvelles à mesure que nous en aurons.

Renseignements supplémentaires provenant de la Sûreté maritime, Transports Canada :

<https://www.tc.gc.ca/fr/suretemaritime/operationnel-bulletins-menu-69.htm>

Santé publique, gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Organisation mondiale de la Santé :

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Nous vous remercions pour votre assistance et votre compréhension. Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant le contenu de cet avis, veuillez communiquer avec le Service des opérations de l'APA en écrivant à operations@atlanticpilotage.com.